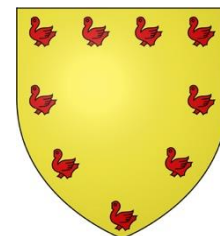




Mairie de DARGIES

60210

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 16 avril 2021



Le seize avril deux mil vingt-et-un, à vingt heures, en la Mairie de DARGIES se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. LEFEBVRE Charly, Maire, convoqués le trois avril deux mil vingt-et-un.

Étaient présents : BAL Pascale, BONARDELLE Danielle, GRILLAS Valérie, MILLE Christine, MILLE René, PATENOTTE Loïc, PUISSANT Emmanuel, VILLET Jean-Luc et VISSE Pierre-Alexandre

Était absent : MAIGROT Jean-Claude (ayant donné pouvoir)

Le secrétariat a été assuré par : Mme BONARDELLE Danielle

Vote des taux fiscaux locaux (TFB, TFNB et CFE) :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas changer les taux de la taxe foncière sur le bâti (TFB) et non bâti (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), qui resteront comme suit :

- taxe foncière sur le bâti : 32,21 %
- cotisation foncière des entreprises : 15,50 %
- taxe foncière sur le non-bâti : 17,69 %

Compte administratif et compte de gestion 2020 :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur MILLE René, a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2020, lequel se résume ainsi :

| | | | |
|------------------|-----------------------|------------------|-----------------------|
| Fonctionnement : | Dépenses 153 931,55 € | Investissement : | Dépenses 176 941,12 € |
| | Recettes 189 141,89 € | | Recettes 102 046,04 € |
| | Excédent 35 210,34 € | | Déficit 74 895,08 € |

Au total, la commune est déficitaire de 39 684,74 €. Cela est dû au fait que la commune n'a pas conclu de prêt pour financer les travaux de la sous rue qui ont eu lieu en novembre 2020 et que les subventions accordées par le Département et la Préfecture au titre de la DETR n'ont été versées qu'en 2021.

Affectation de résultats 2021 :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 35 210,34 euros au compte 1068 du budget primitif 2021.

Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Énergie de l'Oise :

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Subventions aux associations 2021 :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde aux associations une subvention telle que suit :

- le club de la Renaissance : 100 €
- les Restos du cœur : 100 € (en bon alimentaire)
- les Écuries d'Aloès : 100 €
- le Souvenir français : 50 €

Diverses informations :

* Comme chaque année, la commune accorde aux enfants de 4 à 20 ans 6 tickets piscine gratuits pour l'été (enfant né entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2017) valable dans les piscines de Grandvilliers et Formerie durant la période estivale. Ces tickets seront à votre disposition à la Mairie à partir dès maintenant aux heures de permanence (mardi et vendredi de 18h à 19h)

* L'arrêté préfectoral, portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Oise, du 15 novembre 1999, prévoit que « les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent ». A cet effet, **les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique**, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 19 heures 30
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures